

FOIRE A TOUT ORSAY-MONDETOUR

Place Pierre Lucas & Boulevard de Mondétour

**Dimanche 6 avril 2025
de 9h à 18h**

Organisée par la mairie d'Orsay

Renseignements : 01 60 92 82 00

foiresatoutorsay@mairie-orsay.fr

Hôtel de ville – BP 47 – 2, place du Général Leclerc – 91401 Orsay cedex

Important : lire règlement au verso

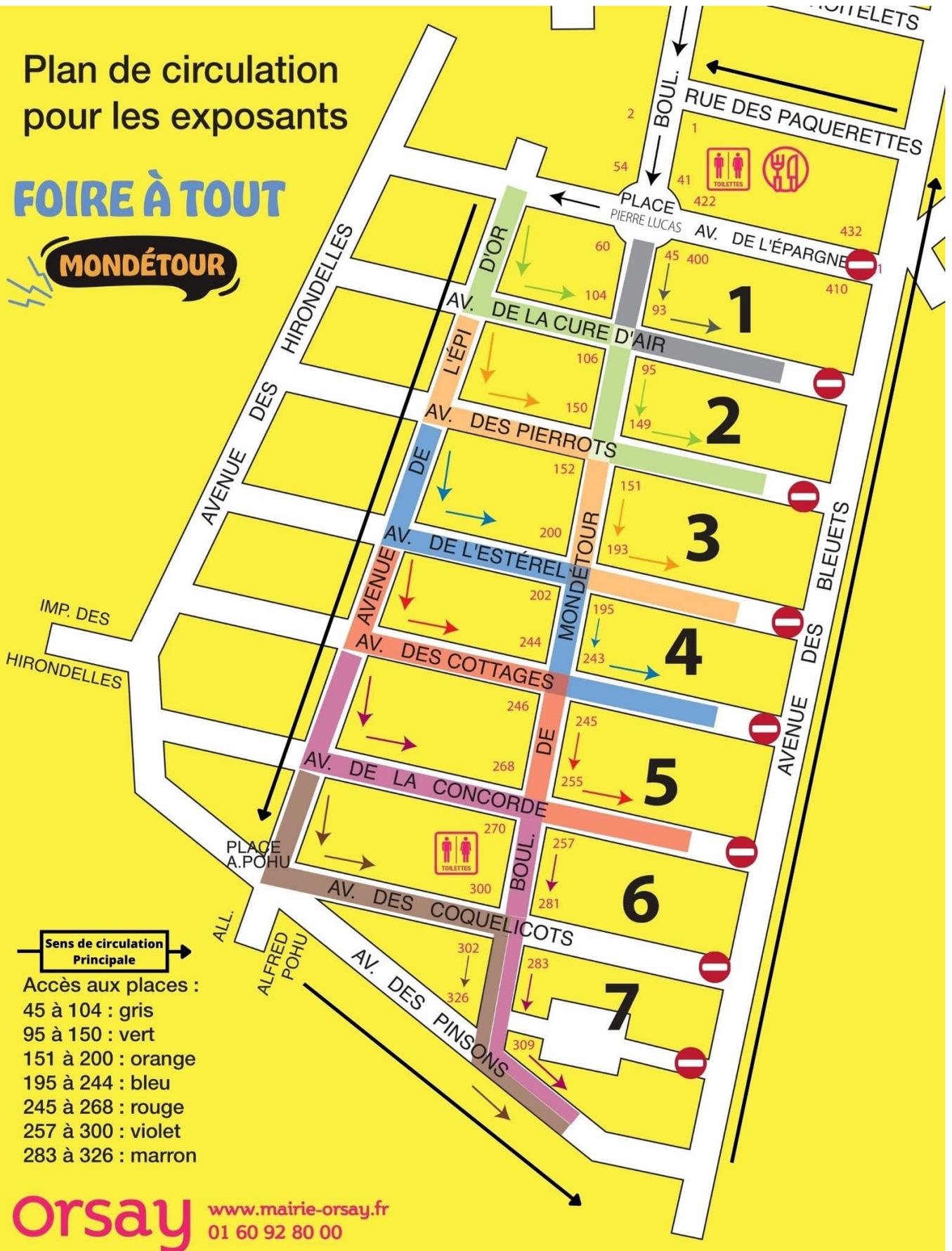
Attention : tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité

**DOSSIER A DEPOSER AU PLUS TARD
LE 9 mars 2025 EN MAIRIE**

Plan de circulation pour les exposants

FOIRE À TOUT

MONDÉTOUR



Règlement de la Foire à tout de Mondétour

Préambule

Foire à tout organisée par la Mairie d'Orsay-service Vie Associative & Événementiel, le dimanche 6 avril 2025 de 9h à 18h. Cette vente au déballage est localisée sur la voie publique de la Commune et plus précisément : place Pierre Lucas et boulevard de Mondétour.

1

La Foire à tout est ouverte en priorité aux particuliers d'Orsay et ensuite aux particuliers des communes limitrophes : Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Palaiseau, Saclay, Les Ulis, Villebon sur Yvette et Villejust.

Les exposants ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront obligatoirement correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription et être tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription.

2

L'emplacement est de **2m linéaires**. Le nombre d'emplacements est de **trois maximums par foyer**.

3

Le prix est de 17 € l'emplacement de 2 mètres linéaires (décision n°23-20 portant sur la fixation des droits de spectacle forain de marionnettes et de place dans le cadre des foires à tout).

Non remboursable pour quelque motif que ce soit (Délibération du 20 mai 2015-52 portant sur la fixation des droits de place dans le cadre des foires à tout).

4

L'inscription à la Foire à tout se fait sur réservation en retournant le bulletin ci-joint, accompagné du règlement (chèque bancaire uniquement) et des pièces justificatives demandées dans une enveloppe fermée.

Tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité.

Pas de placement le jour même.

Le règlement sera à établir à l'ordre du Trésor public et à adresser sous plis au Service Vie Associative & Événementiel - Hôtel de ville - BP 47 - 2 place du Général Leclerc - 91401 Orsay cedex.

Les inscriptions seront closes dès que le quota des places en vente sera atteint et au plus tard **le 9 mars 2025**.

Un courriel indiquant le numéro d'emplacement vous sera envoyé **une semaine** avant la manifestation (**Pensez à indiquer votre adresse mail sur le bulletin d'inscription**).

5

L'organisateur garde le libre choix de l'attribution des emplacements.

6

Les commerces de produits alimentaires et de restauration rapide ne sont pas acceptés. Seuls des stands définis à l'avance par l'organisateur seront présents.

Les barbecues sont formellement interdits.

7

Les exposants devront s'installer entre **7h et 8h30**. (Déballage et installation). Ils devront **respecter l'emplacement et le métrage attribués**. Ils observeront une discrétion particulière lors du déballage pour ne pas troubler le repos dominical des riverains.

Aucune marchandise ne devra être exposée sur les clôtures, portes d'entrées, fenêtres ou façade des riverains. En cas de non-respect, l'organisateur se réserve le droit d'exclure l'exposant de la foire sans remboursement possible.

La Foire à tout est ouverte de **9h à 18h**. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule à moteur ne sera autorisé à stationner et à circuler sur le périmètre réservé aux exposants pendant cet horaire.

8

Le remballage des marchandises et le rangement du stand devront débuter à **17h45**. L'ensemble des étalages devront être entièrement débarrassés **pour 19h00** au plus tard. **Les exposants seront tenus de ne laisser aucun objet sur la voie publique et de récupérer la totalité de leurs objets non vendus. Les débris devront être enfermés dans des sacs poubelles et déposés dans les poubelles de la ville.**

9

En cas de Covid : les exposants s'engagent à respecter les mesures sanitaires qui seront celles prescrites par le gouvernement et/ou préfecture au **06/04/2025** et qui seront affichées sur le périmètre de la foire à tout.

10

Les exposants doivent se conformer à la circulaire préfectorale concernant les foires et brocantes occasionnelles *Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code de commerce :*

« Les participants non professionnels, doivent remettre une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

L'inscription à la Foire à tout implique de fait l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de faire expulser tout contrevenant à ce même règlement.

**BULLETIN D'INSCRIPTION
FOIRE A TOUT ORSAY - Mondétour
Dimanche 6 avril 2025**

- 1/ Lire attentivement règlement
- 2/ Remplir bulletin + attestation
- 3/ Joindre chèque de règlement et justificatifs

Nom – prénom ou Raison sociale :

@mail - MERCI DE NOTER VOTRE MAIL EN MAJUSCULES :

(Un courriel indiquant le numéro d'emplacement vous sera envoyé une semaine avant la manifestation)

Adresse :

(joindre photocopie justificatif de domicile)

Téléphone :

N° pièce d'identité :

(joindre photocopie)

N° immatriculation véhicule :

Nature des objets exposés :

Nombre d'emplacements :

Montant versé et numéro du chèque :

(joindre règlement correspondant par chèque uniquement à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Date :

Signature (valant acceptation du règlement intérieur) :

Courrier à retourner sous enveloppe avant le **9 mars 2025** au
Service Vie Associative & Événementiel / Foire à tout
Hôtel de ville – BP 47 – 2, place du Général Leclerc – 91401 Orsay cedex

Attestation obligatoire à remplir au verso SVP



**Je soussigné (e)(nom + prénom),
domicilié(e)**

exposant(e) à la Foire à tout de Orsay MONDETOUR, le dimanche 6 avril 2025, atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à Orsay le

Signature

Les données collectées dans ce formulaire sont conservées par la commune d'Orsay, qui est responsable de leur traitement, aux fins d'inscription à l'événement Foire à Tout de Mondétour dans le cadre de la programmation événementielle, et avec l'accord de la personne concernée.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès ou de rectification, ou en savoir plus sur notre politique de protection des données, en adressant votre demande auprès du service événementiel, ou à défaut du délégué à la protection des données : DPOCPS@confiance-digitale.fr